

Inscriptions Accueils Péricolaires

Année 2024 / 2025

Important !

La Ville de Rives organise les services de restauration scolaire et l'accueil périscolaire. Il appartient aux parents qui en ont besoin de remplir un dossier d'inscription pour chaque enfant, chaque année scolaire.

Les documents « dossier famille », « fiche sanitaire », et éventuellement l'imprimé pour la mise en place du prélèvement SEPA (à remplir en 2 exemplaires) sont à télécharger et imprimer sur le site de la Ville de Rives, ou à récupérer, version papier, au service scolaire à partir du 17 juin 2024.

Après avoir rempli et constitué votre dossier complet,

Le service scolaire vous recevra pour valider l'inscription :

Mardi 18 et Mercredi 26 Juin, de 17h00 à 19h30

Lundi 1^{er} Juillet, de 17h00 à 20h00

En Mairie, au rez-de-chaussée, salle Séraphin BUISSET.

Attention: TOUT dossier déposé seul dans la boîte aux lettres ne pourra être enregistré

Merci de bien vouloir fournir obligatoirement avec le dossier les documents suivants :

- ➔ 1 photo d'identité de l'enfant.
- ➔ Attestation de l'employeur ou copie des 3 dernières fiches de paye du père et de la mère
- ➔ Pour le quotient familial : attestation CAF **OU** dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu (les 2 avis pour un couple non marié ou non pacsé) pour les personnes ne percevant pas ou plus des prestations de la CAF (*original et copie*)
- ➔ Et pour ceux qui souhaitent régler leur facture par prélèvement automatique mensuel : Joindre un RIB pour la première autorisation de prélèvement bancaire.

Nous tenons à vous préciser qu'en l'absence d'un des documents demandés, votre inscription ne sera pas prise en compte.

Le règlement des accueils périscolaires est consultable sur le site de la Ville de Rives.

Renseignements : Service Scolaire au 04 76 91 21 06